



## DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Cette déclaration doit être fournie annuellement par tout technologue professionnel assujéti à l'article 2 (7<sup>o</sup>) du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec* (chapitre C-26, r. 256). Elle cesse d'être en vigueur et de lier l'Employeur à compter de la date à laquelle ce technologue professionnel n'est plus à son emploi auquel cas ce dernier doit sans délai transmettre à l'Ordre des technologues professionnels du Québec un avis écrit à cet effet et adhérer au contrat du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre.

Considérant que M. (Mme) \_\_\_\_\_,  
(Nom et prénom du technologue professionnel)

membre de l'Ordre des technologues professionnels du Québec, est au service exclusif de :

\_\_\_\_\_ (ci-après l' « **Employeur** »);  
(Nom de la personne morale ou de la société)

Aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec* (chapitre C-26, r. 256), (ci-après le « **Règlement**»), je, soussigné(e), dirigeant dûment autorisé de l'**Employeur**,

déclare que M. (Mme) \_\_\_\_\_, T.P., bénéficie d'une garantie d'assurance comportant les conditions minimales prescrites à l'article 6 du **Règlement**;

ou

atteste que M. (Mme) \_\_\_\_\_ , T.P.,  
pose des actes professionnels dans les secteurs d'activités prévus à l'article 4 du  
**Règlement** et que l'**Employeur** couvre sa responsabilité aux conditions au moins  
équivalentes à celles prescrites à l'article 6 du **Règlement**,

En foi de quoi, j'ai signé à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_\_,

---

(Nom du signataire)

DIRIGEANT DÛMENT AUTORISÉ DE :

---

(Nom de la personne morale ou de la société)

---

(Signature)